

# DM6 - GROUPE ÉCOLOGISTE ET CITOYEN EELV -

Sujet: [INTERNET] Enquête publique commune de Mailhac sur Benaïze : avis du groupe écologiste du conseil régional

De : Dominique NICOLAS CRA <dominique.nicolas@eelv.nouvelle-aquitaine.fr>

Date : Fri, 8 Mar 2019 16:14:32 +0100

Pour : Dominique NICOLAS CRA <dominique.nicolas@eelv.nouvelle-aquitaine.fr>, pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Copie à : jean-louis.pages@nouvelle-aquitaine.fr, Leonore MONCONDHUY <leonore.moncond-huy@nouvelle-aquitaine.fr>, Françoise Coutant <francoise.coutant@nouvelle-aquitaine.fr>, Nicolas Thierry <nicolas.thierry@nouvelle-aquitaine.fr>

08032019-16H14

A l'attention de M. Monsieur Guy JOUSSAIN,  
Président de la Commission d'enquête

Objet : Projet de Parc éolien sur la commune de Mailhac sur Baïse

Monsieur le Président,

Vous trouverez en PJ, l'avis du Groupe des élus écologistes et citoyens EELV du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Cordialement

Dominique NICOLAS  
Collaborateur du Groupe écologiste et citoyen EELV  
Tel 05 57 57 02 30



Avis du groupe élus écologistes Conseil régional.pdf

Content-Type: application/pdf  
Content-Encoding: base64



Conseil régional Nouvelle-Aquitaine  
14 rue François de Sourdis  
33077 Bordeaux

Bordeaux, le 8 mars 2019

Monsieur Guy JOUSSAIN,  
Président de la commission  
d'enquête

Objet : Enquête publique sur le Projet de Parc éolien sur la commune Mailhac-sur-Benaize

Monsieur le président de la Commission d'enquête,

Le groupe écologiste et citoyen du Conseil régional agit avec force et détermination pour le développement des énergies renouvelables dans la Région Nouvelle-Aquitaine.

Décarboner et dénucléariser nos productions et consommations énergétiques sont en effet des priorités primordiales pour réaliser la transition énergétique. Le triptyque sobriété-efficacité-énergies renouvelables doit devenir le nouveau paradigme de cette transition énergétique.

Mais la transition énergétique, aussi importante soit-elle n'est qu'un des volets de la transition écologique. Il n'y a donc pas de transition énergétique possible sans d'abord de transition écologique, c'est-à-dire une évolution vers un nouveau modèle sociétal, qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de se déplacer, de vivre ensemble pour répondre aux grands défis environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

L'énergie éolienne doit donc se développer dans le cadre de la relève de ces défis et elle a de nombreux atouts pour cela. Elle jouit notamment d'une très bonne image parmi une large majorité de citoyens. Néanmoins, depuis quelques années, un vent de colère contrarie ce développement pour diverses raisons, la plupart injustifiées (bruit insupportable, paysage défiguré, etc.) mais pour certaines qui sont à prendre en considération.

Ainsi, un certain nombre d'opérateurs ont adopté une stratégie d'implantation de projets de parcs éoliens sur des zones naturelles à forts enjeux de biodiversité. Or, cette stratégie, qui ose se prétendre au service de la transition énergétique, tourne le dos en réalité à la transition écologique et suscite de vives oppositions de la part des habitants et des associations environnementales.

Un exemple parfait de cette stratégie est celui du projet de Parc éolien sur la commune de Mailhac-sur-Bénaize, porté par une filiale d'EDF EN. Ce projet se situe au cœur même de la forêt de Bouéry, une forêt de feuillus intégrant des zones humides.

Le choix de ce site est aberrant car il fait l'impasse d'une étude approfondie multicritères des meilleurs sites potentiels dans ce secteur géographique : il n'est en réalité motivé que par l'opportunité de la mise à disposition de terrains par leurs propriétaires, opportunité que l'opérateur n'a pas manqué de saisir, au mépris d'une étude complète et objective.

Une fois les terrains trouvés, il ne s'est plus agi que de faire coller les études d'impacts avec la législation et réglementation en vigueur afin de démontrer, tant bien que mal, que le site « choisi » convient parfaitement à un tel projet, et ce sans conséquence dommageable pour l'environnement et les populations riveraines.

Ceci explique les nombreuses lacunes relevées dans l'étude d'impacts du projet, lacunes qu'a relevées en particulier le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine (CSRPN). Celui-ci dans son avis du 1<sup>er</sup> février 2018, affirme avec raison, que l'étude a été menée de manière à minimiser les impacts potentiels afin de les rendre négligeables :

- En revanche, l'analyse des données et des enjeux a clairement été conduite en vue de réduire les impacts afin de les rendre « négligeables ». Ces enjeux vis-à-vis de la biodiversité et du patrimoine naturel local sont clairement sous-évalués du fait de :
- L'absence de contextualisation du site du Bois de Bouéry et du fait qu'il représente un réservoir de biodiversité pour toute la Basse-marche (nombre de boisement > à 80ha d'un seul tenant < 4 sur le nord de la Haute-Vienne) = élément suffisamment rare sur ce territoire et pour cet habitat (chênaie acidiphile) ;
  - Absence de prise en considération de données naturalistes mentionnant un fort enjeu avifaunistique (Autour des palombes en reproduction) ;
  - Sous-évaluation quant au risque de collision des espèces de chiroptères sensibles (Noctules) et des périodes de sensibilités (migration automnale uniquement : absence de données en migration printanière ?) ;
  - Mauvaise connaissance de l'écologie des chiroptères et des impacts en phase chantier et de l'impact de la destruction des habitats d'espèces pour les espèces strictement forestières (augmentation de l'activité des chiroptères par la création de lisières) ;
  - Compensations proposées soient inadaptées aux enjeux relevés.

**Le CSRPN N-A, (réuni en conseil scientifique territorial de Limoges le 1<sup>er</sup> février 2018), après délibération, formule émet un avis défavorable au projet de parc éolien sur la commune de Mailhac-sur-Bénaize en Haute-Vienne au lieu-dit le Bois de Bouéry.**

Ces lacunes dans l'étude sont la source de graves incohérences et d'incertitudes manifestes, comme le fait remarquer l'Autorité environnementale dans son avis du 28 novembre 2017.

Le CSRPN et l'Autorité environnementale pointent bien également dans leurs avis que l'opérateur escamote complètement la séquence ERC, (Éviter, Compenser, Réduire) qui est le socle fondamental d'une étude d'impact.

Dans ce projet incompatible avec la transition écologique, EDF EN et sa filiale, envoient un bien mauvais signal aux citoyens, qui va contribuer à décrédibiliser la filière éolienne, pourtant si précieuse pour l'atteinte d'objectifs ambitieux de production d'électricité renouvelable.

Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste et citoyen EELV donne un avis défavorable au projet de Parc éolien sur la commune de Mailhac-sur-Benaize.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le président, nos meilleures salutations.

Pour le groupe écologiste et citoyen EELV,



**Françoise Coutant,**  
vice-présidente à la transition  
énergétique et au climat



**Nicolas Thierry,**  
vice-président à l'environnement  
et à la biodiversité



**Léonore Moncond'huy**  
co-présidente du groupe



**Jean-louis Pagès,**  
co-président du groupe